

Faire une demande de prestation : étude de cas

Les prestations et les crédits ont une incidence directe dans la vie des clients avec lesquels nous travaillons, car ils permettent d'augmenter le revenu de ces derniers de manière considérable ou sont le seul moyen pour eux de joindre les deux bouts. Nous utiliserons des personnages pour nous aider à réfléchir aux prestations et aux crédits que nous pourrions suggérer à nos clients d'explorer et de demander. Nous devons aussi tenir compte des difficultés qu'un client pourrait rencontrer et songer aux mesures de soutien que le travailleur social pourrait prendre pour l'aider.

Exemple de client : Clothilde

Âgée de 27 ans, Clothilde a récemment déménagé du Québec à l'Ontario.

- Elle a un enfant de trois ans et en attend un deuxième avec son conjoint.
- Son conjoint est la seule source de revenus de la famille; il gagne 20 \$ de l'heure.

Clothilde a pour objectif de produire sa déclaration de revenus pour l'année en cours et de prendre connaissance des prestations offertes dans sa nouvelle province de résidence.

Prochaines étapes

Quelle pourrait être la marche à suivre pour Clothilde? Quelles prestations et quels crédits pourrait-elle demander?

Difficultés possibles

Quelles difficultés Clothilde pourrait-elle rencontrer?

Autres conseils et ressources

Quels conseils ou quelles ressources le travailleur social pourrait-il fournir?

Vous trouverez ci-dessous un exemple des prochaines étapes possibles pour cette étude de cas en fonction des prestations et des crédits pertinents offerts par le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario. Nous vous encourageons à parler aux clients des prestations et des programmes provinciaux, municipaux et régionaux offerts dans votre secteur qui pourraient les aider. Il ne faut pas oublier que la situation de chaque personne est différente et qu'il n'existe pas qu'une seule bonne façon de procéder. Examinez différentes possibilités pour chaque client et tenez compte des difficultés et des désirs de ce dernier.

Exemple de client : Clothilde

Prochaines étapes

1. Tout d'abord, Clothilde devrait informer l'Agence du revenu du Canada (ARC) qu'elle a déménagé du Québec à l'Ontario. Elle peut [mettre à jour ses renseignements auprès de l'ARC](#) en ligne, par téléphone ou par la poste.
2. Produire sa déclaration de revenus pour l'année en cours et les précédentes (s'il y a lieu) afin qu'elle puisse obtenir les prestations et les remboursements auxquels elle a droit, comme le **crédit pour la TPS/TVH**, l'**Allocation canadienne pour enfants (ACE)** et l'**Incitatif à agir pour le climat**.
3. Faire une demande d'**assurance-emploi** si elle y est admissible.
4. Explorer des mesures d'aide provinciales, comme le programme Beaux sourires Ontario, la subvention pour la garde d'enfants de l'Ontario et le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE).

Difficultés possibles

- Le processus de production de la déclaration de revenus de Clothilde pourrait être plus compliqué si son premier et son deuxième enfant n'ont pas le même père.
- L'ARC et les programmes d'aide sociale ou d'autres formes de soutien (si Clothilde en fait la demande) peuvent utiliser chacun une définition différente de l'état « célibataire » ou « en couple ».

Autres conseils et ressources

- Le travailleur social devrait déterminer si Clothilde était résidente de l'Ontario au 31 décembre de l'année précédente et quel était son revenu lorsqu'elle habitait au Québec.
- Dirigez Clothilde vers un fiscaliste afin qu'elle puisse en savoir plus sur son admissibilité à l'Allocation canadienne pour enfants et sur les montants qu'elle pourrait recevoir.

Nous tenons à remercier l'organisme West Neighbourhood House, situé à Toronto, en Ontario, pour son soutien à la rédaction du contenu de cette ressource.